



CAMIEG

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉCLARATION FO

M. Le Directeur et M^{me} et MM. les Commissaires du gouvernement,

Ne l'appellez plus DMP. Le sigle a trop changé de sens : dossier médical personnel, puis partagé. Place à « Mon Espace Santé ».

Opérationnel depuis le 1^{er} janvier, ce service public disponible sous la forme d'un site internet doit permettre à tous les professionnels de santé d'y déposer ordonnances, comptes rendus, résultats d'analyses. . . L'assuré lui-même pourra ajouter certaines informations sur son compte dématérialisé et personnel. Et les données y seront conservées pendant 10 ans.

D'ici la fin de l'été, les quelques 302 000 ouvrants droit et 203 000 ayants droit (chiffre de 2019) de la CAMIEG se verront automatiquement dotés d'un « Espace de Santé ». Durant la phase de déploiement, FO souhaite que la CAMIEG soit présente dans l'accompagnement de proximité des usagers, et en particulier les publics prioritaires, qui risquent de se retrouver en difficulté face aux outils digitaux.

Mais la Camieg ne doit pas être seule sur ce sujet, l'effort de communication des autorités sera décisif. La phase pilote menée l'an dernier – en plein été – dans trois départements (Haute-Garonne, Loire-Atlantique, Oise) en est la preuve : moins de 0,7 % de refus sur 3,3 millions d'assurés.

0,7 % de refus peut être interprété par les assurés comme un passage en force et d'un refus du droit des patients sur le consentement libre et éclairé. De plus la généralisation de ce dispositif n'est pas à l'abri d'un nouveau fiasco, si les dossiers créés demeurent des coquilles vides.

Enfin, notre délégation affiche son inquiétude concernant ce nouveau système que les employeurs, notamment, finissent par avoir accès au carnet de santé virtuel et utilisent ce qu'ils savent pour refuser d'embaucher, licencier, ou priver de promotions un salarié.

Malgré tout, nous souhaitons rester positifs sur ce sujet, et notons qu'avec un investissement financier aussi important des centaines de millions d'euros ont été déjà débloqués. Ce système permettra de réaliser des économies conséquentes aux Caisses et donc à la Camieg puisque les médecins n'auront plus à prescrire des examens complémentaires parce que l'historique des actes médicaux et examens seront consultables. À cet effet, notre délégation vous demande un suivi des économies réalisées, mais surtout comment ces dernières seront utilisées pour le bien de tous, assurés et agents de la Caisse.